Un tournant social, politique et culturel : la France de 1974 à 1988 : cours d'histoire terminale à télécharger en PDF

Cours d'histoire – Terminale

Ce cours d'histoire de terminale sur « Un tournant social, politique et culturel : la France de 1974 à 1988 » fait partie du thème « Les remises en cause économiques, politiques et sociales (1970-1991) ». Tu y trouves d'abord la leçon complète, avec ses documents, ses cartes et ses définitions, puis l'essentiel à retenir. Ensuite, entraîne-toi avec les exercices du chapitre, teste-toi avec le QCM et prépare l'évaluation avec le contrôle.

Problématique : Comment la France de 1974 à 1988 connaît-elle un tournant social, politique et culturel, alors que la crise économique et le chômage s'installent durablement ?

Dans les années 1970, les Français découvrent que la prospérité des Trente Glorieuses est terminée. Le chômage, presque inconnu jusque-là, s'installe. Pourtant, entre 1974 et 1988, la France change aussi dans ses mœurs, dans son droit et dans l'organisation de ses pouvoirs. La vie politique est agitée, avec trois présidents de la République, deux alternances et une cohabitation. Mais elle laisse des réformes qui comptent encore aujourd'hui.

Problématique : comment la France de 1974 à 1988 connaît-elle un tournant social, politique et culturel, alors que la crise économique et le chômage s'installent durablement ?

1. Giscard d'Estaing : une société qui change, une économie en crise (1974-1981)

Une présidence réformatrice

Le président Georges Pompidou meurt le 2 avril 1974. L'élection présidentielle oppose au second tour, le 19 mai, Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, et le candidat de l'union de la gauche, François Mitterrand. Giscard est soutenu par la droite non gaulliste et une partie des gaullistes. Giscard l'emporte de justesse, avec 50,8 % des voix. À 48 ans, il est le plus jeune président de la Vème République et veut moderniser la société tout en gardant les institutions. Il nomme Jacques Chirac Premier ministre, puis, en août 1976, Raymond Barre.

Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, descend de voiture dans la cour du palais de l'Élysée, 9 décembre 1974, à l'ouverture du sommet de Paris des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne, photographie du service audiovisuel des Communautés européennes. Karel van Milleghem, Christian Lambiotte / European Communities, 1974 / EC - Audiovisual Service, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

La photographie montre le président qui descend de voiture dans la cour de l'Élysée, au moment du sommet de Paris de décembre 1974. Le chef de l'État est un homme jeune et souriant, qui veut rompre avec l'image solennelle de ses prédécesseurs. Pourtant, les sujets de

ce sommet sont graves, puisqu'il s'agit de l'énergie et de la crise. Ce contraste résume le septennat.

Des réformes de société

Dès l'été 1974, une série de réformes touche la vie quotidienne. La loi du 5 juillet 1974 abaisse la majorité de 21 à 18 ans. Ainsi, les jeunes votent et deviennent juridiquement adultes plus tôt. L'ORTF, l'office public de la radio et de la télévision, est éclaté en plusieurs sociétés. La loi du 11 juillet 1975 sur l'école crée le collège unique, qui accueille tous les élèves après l'école primaire, sans filière séparée. Le même jour, une autre loi autorise le divorce par consentement mutuel. Une femme, Françoise Giroud, est nommée secrétaire d'État à la Condition féminine. En revanche, dès juillet 1974, le gouvernement suspend l'immigration de travail, car la crise rend l'emploi plus rare.

> **Définition : alternance**
>
> Passage du pouvoir d'un camp politique à son adversaire à la suite d'une élection. En France, l'alternance de 1981 est la première, sous la Vème République, qui amène la gauche au pouvoir.

La loi Veil (1974-1975)

La réforme la plus célèbre est celle de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). L'avortement est puni par la loi depuis 1920, mais des centaines de milliers de femmes y recourent chaque année, souvent dans de mauvaises conditions. En 1971, des femmes déclarent avoir avorté dans le « manifeste des 343 ». Avec le procès de Bobigny (1972), il a convaincu une partie de l'opinion. La ministre de la Santé, Simone Veil, rescapée des camps d'extermination nazis, défend le projet devant une assemblée composée presque uniquement d'hommes.

Document 1 – Simone Veil devant l'Assemblée nationale (26 novembre 1974)

> Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ? Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de coeur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. [...] C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

*avortement : interruption volontaire d'une grossesse, alors interdite et punie par la loi de 1920.

Simone Veil, ministre de la Santé, discours devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, 26 novembre 1974 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

Simone Veil ne présente pas l'avortement comme un droit mais comme une « exception » qu'il faut encadrer. Elle veut mettre fin à une situation que la loi n'empêche plus. Son but est aussi

de faire cesser une injustice entre les femmes qui peuvent aller à l'étranger et les autres. Elle subit des attaques très violentes.

Pourtant, le texte est adopté en décembre 1974 grâce aux voix de la gauche et d'une partie de la majorité. Saisi par des députés, le Conseil constitutionnel le déclare conforme à la Constitution le 15 janvier 1975. La loi est promulguée le 17 janvier 1975 pour une durée de cinq ans, puis rendue définitive en 1979. Le remboursement par la Sécurité sociale date de 1982.

Simone Veil, ancienne ministre de la Santé et alors députée au Parlement européen, photographie de Rob Croes (Anefo, Nationaal Archief), 23 juin 1984.

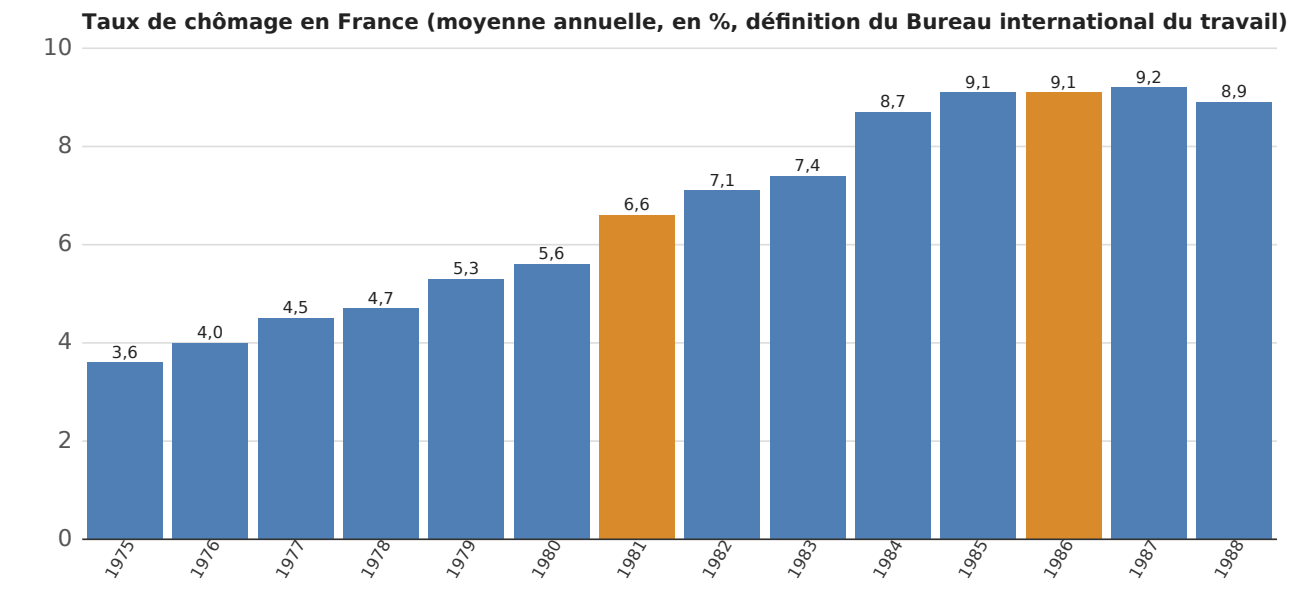
Ce portrait de Simone Veil, pris en juin 1984 alors qu'elle siège au Parlement européen, montre une femme au regard calme. La photographie est sobre, en noir et blanc. Elle devient la première présidente du Parlement européen élu au suffrage universel en 1979. Son nom reste attaché à une loi qui change la place des femmes dans la société.

> **Définition : IVG**
>
> L'interruption volontaire de grossesse est l'arrêt d'une grossesse décidé par la femme dans un cadre légal et médical. La loi Veil de 1975 la dépénalise dans un délai de dix semaines, sous conditions.

La crise économique et le chômage

Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 mettent fin à la croissance rapide. Les entreprises licencient, l'inflation reste forte et la France connaît une croissance plus lente qu'avant 1973. C'est la fin des Trente Glorieuses. Les industries traditionnelles (sidérurgie en Lorraine, mines du Nord, textile, chantiers navals) ferment des usines. Le plan Barre de septembre 1976 combine rigueur budgétaire et lutte contre l'inflation, sans enrayer la hausse du chômage.

Document 2 – Le chômage en France (1975-1988)



Insee, « Évolution du chômage », figure 2 : taux de chômage au sens du BIT de 1975 à 2024, moyenne annuelle, ensemble de la population active, www.insee.fr/fr/statistiques/8376836.

Selon les données de l'Insee, le taux de chômage passe de 3,6 % de la population active en 1975 à 6,6 % en 1981. Le chômage a presque doublé sous le septennat de Giscard. Il touche d'abord les jeunes, les femmes et les ouvriers non qualifiés. Il devient l'une des principales préoccupations des Français et pèse sur l'élection de 1981.

> **Définition : chômage au sens du BIT**
>
> Est chômeur, selon le Bureau international du travail, toute personne de 15 ans ou plus sans emploi, disponible pour travailler et qui en cherche activement un. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

2. L'alternance de 1981 : « changer la vie » (1981-1983)

La victoire de François Mitterrand

Le 10 mai 1981, François Mitterrand, candidat du Parti socialiste, est élu président de la République avec 51,8 % des voix face à Giscard d'Estaing. Il s'appuie sur un programme de « 110 propositions » et sur le slogan « changer la vie ». Pour la première fois sous la Vème République, la gauche accède au pouvoir. Il dissout l'Assemblée nationale : aux élections de juin 1981, le Parti socialiste obtient seul la majorité absolue des sièges. Le Premier ministre Pierre Mauroy forme un gouvernement qui comprend quatre ministres communistes.

François Mitterrand, président de la République française, photographie de Philippe Roos, 1981. Philippe Roos from Strasbourg, CC BY-SA 2.0, via Wikimedia Commons

Le portrait photographique montre le nouveau président en 1981 : visage sérieux et regard détourné, tête haute, costume clair. Le cadrage serré donne l'image d'un homme réfléchi plutôt que d'un meneur d'hommes. La victoire de la gauche suscite un grand enthousiasme dans une partie de la population et de la crainte dans une autre.

Une politique de réformes sociales

Le gouvernement Mauroy relance l'économie par la consommation. En 1981-1982, il augmente le salaire minimum (le SMIC), les allocations familiales et les allocations de logement. Il fixe la durée légale du travail à trente-neuf heures par semaine et accorde une cinquième semaine de congés payés. Il abaisse aussi l'âge de la retraite à soixante ans, pour les salariés qui ont cotisé assez longtemps. De plus, il crée l'impôt sur les grandes fortunes. Les « lois Auroux » de 1982, du nom du ministre du Travail Jean Auroux, donnent aux salariés un droit d'expression dans l'entreprise. Elles renforcent les comités d'hygiène et de sécurité. Elles obligent aussi les entreprises à négocier chaque année sur les salaires.

Le gouvernement veut aussi accroître le rôle de l'État dans l'industrie. Ainsi, la loi du 11 février 1982 nationalise cinq grands groupes industriels, deux compagnies financières et une trentaine de banques. Le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition, juge la loi conforme à la Constitution mais en censure certaines dispositions sur l'indemnisation des anciens actionnaires.

Document 3 – Le Conseil constitutionnel et les nationalisations (16 janvier 1982)

> 19. Considérant qu'il ressort des travaux préparatoires de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel que le législateur a entendu fonder les nationalisations opérées par ladite loi sur le fait que ces nationalisations seraient nécessaires pour donner aux pouvoirs publics les moyens de faire face à la crise économique, de promouvoir la croissance et de combattre le chômage et procéderaient donc de la nécessité publique au sens de l'article 17 de la Déclaration de 1789 ; [...] 20. Considérant que l'appréciation portée par le législateur sur la nécessité des nationalisations décidées par la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne saurait, en l'absence d'erreur manifeste, être récusée par celui-ci

*considérant : paragraphe d'une décision de justice qui énonce un motif.

*nationalisation : transfert à l'État de la propriété d'une entreprise privée.

Conseil constitutionnel, décision n° 81-132 DC du 16 janvier 1982, loi de nationalisation, considérants 19 et 20.

Le Conseil constitutionnel reconnaît que le législateur peut décider des nationalisations pour répondre à la crise et au chômage. Il se contente de vérifier qu'il n'y a pas d'« erreur manifeste » d'appréciation. La décision rappelle aussi que l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen exige une indemnité juste et préalable en cas de privation de propriété. Elle montre que le Conseil, créé en 1958, devient un acteur essentiel de la vie politique.

Définition : nationalisation

Opération par laquelle l'État devient propriétaire d'une entreprise privée, en général contre indemnisation des actionnaires. Les nationalisations de 1982 étendent fortement le secteur public.

De nouveaux droits : l'abolition de la peine de mort et la culture

Le garde des Sceaux Robert Badinter, avocat, fait voter l'abolition de la peine de mort. Le dernier condamné exécuté en France l'a été en septembre 1977. Pendant la campagne de 1981, Mitterrand s'est déclaré opposé à la peine capitale, alors que l'opinion y était plutôt favorable. Le projet est adopté par l'Assemblée nationale le 18 septembre 1981, puis par le Sénat. La loi est promulguée le 9 octobre.

Robert Badinter, garde des Sceaux, aux côtés du président de l'Union syndicale des magistrats, Jean-Jacques Gomez, 1982, photographie. Elzepequeno1234, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

La photographie en noir et blanc montre Robert Badinter, à gauche, derrière un micro, à côté du président du syndicat de magistrats, devant une tribune de boiseries. Elle date de 1982, un an après l'abolition. Le ministre est aussi à l'origine de réformes de la justice, comme la suppression de la Cour de sûreté de l'État.

Document 4 – Robert Badinter devant l'Assemblée nationale (17 septembre 1981)

> Parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable. […] Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées.

*infaillible : qui ne peut jamais se tromper.

*garde des Sceaux : ministre de la Justice.

Robert Badinter, garde des Sceaux, discours devant l'Assemblée nationale sur l'abolition de la peine de mort, 17 septembre 1981 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

Document 5 – La loi portant abolition de la peine de mort (9 octobre 1981)

> La peine de mort est abolie. […]
>
> La loi portant réforme du Code pénal déterminera en outre l'adaptation des règles d'exécution des peines rendue nécessaire pour l'application de la présente loi. […]
>
> Dans tous les textes en vigueur prévoyant que la peine de mort est encourue, la référence à cette peine est remplacée par la référence à la réclusion criminelle à perpétuité ou à la détention criminelle à perpétuité suivant la nature du crime concerné.

*réclusion criminelle à perpétuité : peine de prison à vie, qui remplace la peine capitale.

Loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort, articles 1er, 2 et 3 (Journal officiel du 10 octobre 1981, reproduit par Wikisource).

Badinter oppose une « justice qui tue » à une justice qui accepte sa propre faiblesse. La loi du 9 octobre 1981 est très brève. Son article 1er suffit à supprimer la peine capitale, et la réclusion criminelle à perpétuité la remplace. En 1981, la France est l'un des derniers pays d'Europe occidentale à abolir. D'autres lois de 1982 étendent les libertés. La loi du 4 août 1982 dépénalise l'homosexualité. La loi du 9 novembre 1981 met fin au monopole d'État sur la radio et autorise les radios libres. Puis la Haute Autorité de l'audiovisuel est créée en 1982.

Le ministre de la Culture, Jack Lang, double le budget de son ministère en 1982. Il lance la fête de la musique (21 juin 1982) et fait voter la loi sur le prix unique du livre (1981). Il soutient aussi les grands travaux voulus par le président : l'Institut du monde arabe, la Cité des sciences de La Villette, l'Opéra Bastille, la pyramide du Louvre.

Document 6 – Jack Lang devant l'Assemblée nationale (17 novembre 1981)

> Ce Gouvernement ne compte pas un ministre de la culture, mais si je puis dire, quarante-quatre ministres de la culture, car chacun à sa manière peut apporter sa contribution à ce projet d'ensemble. Par chacun de ses actes, chaque ministre contribue à ce projet. Culturelle, l'abolition de la peine de mort que vous avez décidée ! Culturelle, la réduction du temps de travail ! Culturel, le respect des pays du tiers-monde ! Culturelle, la reconnaissance des droits des travailleurs ! Culturelle, l'affirmation des droits de la femme !

*quarante-quatre ministres : le gouvernement de Pierre Mauroy compte alors quarante-quatre membres.

Jack Lang, ministre de la Culture, discours devant l'Assemblée nationale lors de la présentation du budget de la culture, 17 novembre 1981 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

Lang présente la culture comme l'affaire de tous les ministres et de tous les citoyens, pas d'une élite. Il relie la culture à l'abolition de la peine de mort, à la réduction du temps de travail et aux droits des femmes et des travailleurs. Il montre ainsi comment le « changement » de 1981 se veut à la fois social, juridique et culturel.

Définition : exception culturelle

Principe selon lequel les œuvres de l'esprit (livres, films, musique) ne sont pas des marchandises comme les autres et peuvent bénéficier de la protection de l'État. Le prix unique du livre en est un exemple.

3. La décentralisation : un État qui partage ses pouvoirs (1982-1986)

La loi Defferre

Jusqu'en 1982, la France est un État très centralisé. Le préfet, représentant du gouvernement, exerce une tutelle sur les décisions des communes et des départements. Les régions, créées en 1972, ne sont que des établissements publics sans pouvoir réel.

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Gaston Defferre, maire de Marseille, fait voter la loi du 2 mars 1982 sur « les droits et libertés des communes, des départements et des régions ». Le préfet perd sa tutelle : il devient « commissaire de la République » et n'exerce plus qu'un contrôle après coup, devant le tribunal administratif. Le président du conseil général, et non plus le préfet, dirige l'exécutif du département. Les régions deviennent des collectivités territoriales à part entière. Leur conseil est élu au suffrage universel direct pour la première fois en mars 1986.

Gaston Defferre, maire de Marseille et ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de 1981 à 1984, photographie de portrait. Sénat français, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

Le portrait de Gaston Defferre, en noir et blanc, présente un homme âgé aux cheveux grisonnants, en costume et cravate. Maire de Marseille depuis 1953 et ministre de l'Intérieur de

1981 à 1984, il a une longue expérience des élus locaux. Cela explique l'attention portée à ceux-ci.

Document 7 – Le Conseil constitutionnel et la décentralisation (25 février 1982)

> 2. Considérant qu'aux termes de l'article 72, alinéa 2 de la Constitution, les collectivités territoriales "s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi" ; [...] 4. Considérant qu'il résulte des dispositions précitées de l'article 72 de la Constitution que si la loi peut fixer les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, c'est sous la réserve qu'elle respecte les prérogatives de l'Etat énoncées à l'article 3 de cet article ; que ces prérogatives ne peuvent être ni restreintes ni privées d'effet, même temporairement ;

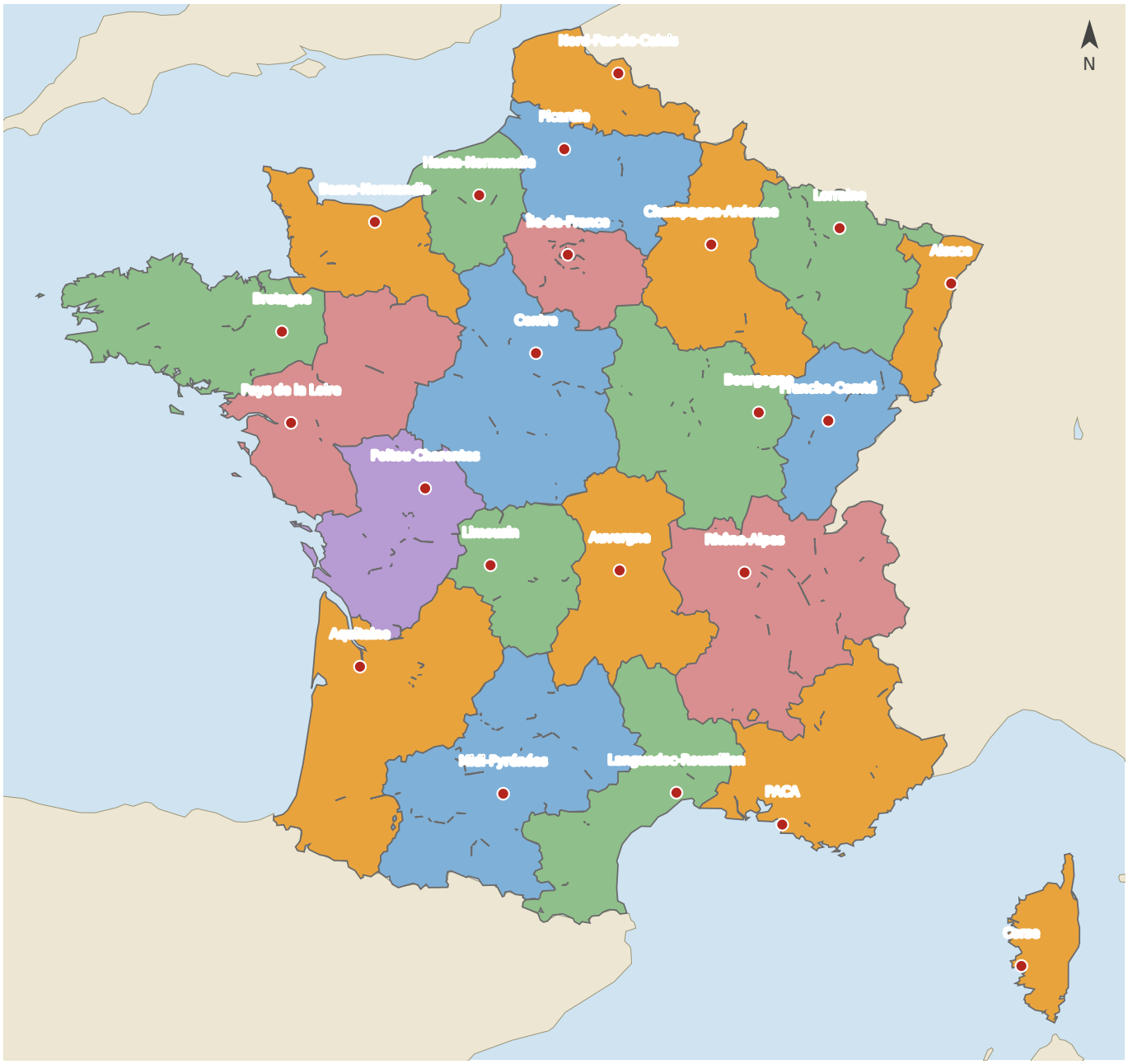
*collectivités territoriales : communes, départements et régions.

*prérogatives : pouvoirs et droits propres de l'État.

Conseil constitutionnel, décision n° 82-137 DC du 25 février 1982, loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, considérants 2 et 4.

Le Conseil constitutionnel, saisi par des parlementaires de l'opposition, valide l'essentiel de la loi, mais rappelle que la libre administration des collectivités ne peut pas priver l'État de ses prérogatives. Il censure donc la disposition qui rendait les actes locaux exécutoires sans transmission préalable au préfet. Il fixe ainsi la limite de la décentralisation dans un État dont la République reste « indivisible ».

Les lois de 1983 répartissent les compétences. Les communes reçoivent l'urbanisme, les départements l'action sociale et les collèges, les régions les lycées et la formation professionnelle. Les collectivités gèrent aussi des moyens financiers nouveaux. La décentralisation rapproche les décisions des citoyens, mais elle crée aussi des inégalités entre les territoires et renforce le rôle des élus locaux.



Les vingt-deux régions de la France métropolitaine en 1982, avec leur chef-lieu. Fond de carte : Natural Earth ; les départements sont regroupés selon les régions de 1982.

Définition : décentralisation

Transfert de compétences et de ressources de l'État à des collectivités locales dotées d'élus et de budgets propres. Elle se distingue de la déconcentration, qui laisse la décision à l'État mais la confie à ses agents locaux.

4. Rigueur, chômage et société (1983-1986)

Le tournant de la rigueur

La relance par la consommation profite en partie aux importations. Le déficit du commerce extérieur se creuse, l'inflation reste plus forte que chez les voisins et le franc est affaibli. Le gouvernement doit dévaluer le franc en octobre 1981, juin 1982 et mars 1983. En mars 1983, Mitterrand choisit de rester dans le Système monétaire européen et d'adopter une politique de rigueur. Cela signifie une maîtrise des salaires et des dépenses publiques et une priorité à la

lutte contre l'inflation. C'est le « tournant de la rigueur ». En 1984, Laurent Fabius remplace Pierre Mauroy, et les communistes quittent le gouvernement. Le chômage continue de monter : de 6,6 % en 1981, il atteint 9,1 % en 1985.

La gauche accepte donc la contrainte de la concurrence européenne et mondiale. Les industries de base (sidérurgie, charbonnage, chantiers navals) sont restructurées, au prix de nombreuses suppressions d'emplois. La fin de la volonté de rupture avec le capitalisme déçoit une partie de l'électorat de gauche.

Immigration, racisme et nouvelles formes de mobilisation

Depuis 1974, l'immigration de travail est suspendue, mais les familles des immigrés (surtout venus du Maghreb) s'installent durablement en France. Dans les grands ensembles de banlieue, la crise frappe fortement les jeunes. En 1983, après des violences dans la banlieue de Lyon et des crimes racistes, une « marche pour l'égalité et contre le racisme », surnommée par la presse « marche des beurs », part de Marseille le 15 octobre et arrive à Paris le 3 décembre, devant des dizaines de milliers de manifestants. Une délégation est reçue à l'Élysée. En 1984, une loi crée la carte de séjour de dix ans.

Dans le même temps, l'extrême droite progresse. Le Front national de Jean-Marie Le Pen obtient environ 11 % des voix aux élections européennes de 1984. En réaction, l'association SOS Racisme naît en 1984. Elle popularise le slogan « Touche pas à mon pote » et organise un grand concert place de la Concorde en juin 1985.

Épinglettes en forme de main du slogan « Touche pas à mon pote », objets des années 1980 conservés par un collectionneur, photographie de 2014 ; l'une montre l'épingle de sûreté au dos. Copyleft, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

La photographie, prise en 2014, montre des épinglettes en forme de main, l'emblème de l'association. On voit une petite main noire cerclée de métal doré, et une plus grande vue de dos avec son épingle de sûreté. Ces badges, portés par des centaines de milliers de jeunes à partir de 1985, sont devenus le symbole d'une génération qui découvre le combat antiraciste.

Une société qui se transforme

La société change aussi par les techniques et les modes de vie. Le TGV relie Paris à Lyon à partir de septembre 1981. Distribué à grande échelle à partir du début des années 1980, le Minitel est un terminal de la télématique. Il permet de consulter l'annuaire, de réserver un billet de train ou d'envoyer des messages. La chaîne de télévision payante Canal+ naît en 1984, alors que les radios libres se multiplient. La loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, défendue par la ministre des Droits de la femme Yvette Roudy, prolonge la loi Veil.

Un Minitel 1, terminal de la télématique construit en 1982, photographie d'un exemplaire conservé. Tieum, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

La photographie montre un Minitel 1. Il comprend un petit écran de moniteur, un clavier de lettres et des touches de fonction (« envoi », « retour », « suite »), le tout dans un boîtier en plastique beige. Les PTT l'ont distribué gratuitement pour remplacer l'annuaire papier. Il fait de la France un pays pionnier de la communication en réseau avant l'arrivée d'Internet.

5. La cohabitation et la réélection de Mitterrand (1986-1988)

Aux élections législatives du 16 mars 1986, la droite l'emporte de peu. Pour la première fois sous la Vème République, le président et la majorité de l'Assemblée appartiennent à des camps opposés. Mitterrand, qui reste président, nomme Jacques Chirac Premier ministre : c'est la **cohabitation**. Chaque pouvoir s'appuie sur la Constitution. Le Premier ministre dirige le gouvernement et conduit la politique de la nation, tandis que le président garde son rôle d'arbitre et de chef des armées. Les élections de 1986 se déroulent à la proportionnelle, ce qui permet au Front national d'avoir 35 députés.

Jacques Chirac, Premier ministre, lors du sommet européen de La Haye, 26 juin 1986, photographie de Bart Molendijk (Anefo, Nationaal Archief).

Le portrait photographique montre Jacques Chirac, Premier ministre depuis moins de trois mois, lors du sommet européen de La Haye. Il sourit, penché vers l'objectif, vêtu d'un costume à fines rayures. Sa présence à un sommet européen montre qu'en cohabitation, le Premier ministre et le président se partagent la représentation de la France.

> **Définition : cohabitation**
>
> Situation dans laquelle le président de la République et la majorité de l'Assemblée nationale, donc le Premier ministre, appartiennent à des camps politiques opposés. Elle a lieu en 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002.

La politique du gouvernement Chirac

Le gouvernement Chirac privatise des entreprises nationalisées en 1982 (Saint-Gobain, Paribas, la chaîne TF1 en 1987). Il abolit l'impôt sur les grandes fortunes et revient à un scrutin majoritaire pour les élections législatives. Mitterrand, qui garde la politique étrangère et la défense, se pose en protecteur de ce que la gauche a obtenu. Il est réélu le 8 mai 1988 avec 54 % des voix face à Chirac. Il nomme Michel Rocard Premier ministre, qui fait voter à la fin de l'année le revenu minimum d'insertion (RMI), un filet de sécurité pour les plus pauvres.

Le bilan en 1988

En 1988, la France a donc connu deux alternances et une cohabitation. Elle a aboli la peine de mort, décentralisé son administration et libéré la radio et la télévision. Mais le chômage frappe désormais près de neuf actifs sur cent. Le tournant est social, politique et culturel. La société est plus libre et l'État moins centralisé, mais l'économie n'offre plus le plein emploi.

- **19 mai 1974** élection de Valéry Giscard d'Estaing
- **5 juillet 1974** majorité à 18 ans
- **17 janvier 1975** loi Veil sur l'IVG
- **10 mai 1981** élection de François Mitterrand
- **9 octobre 1981** abolition de la peine de mort
- **2 mars 1982** loi Defferre de décentralisation
- **mars 1983** tournant de la rigueur
- **15 octobre-3 décembre 1983** marche pour l'égalité et contre le racisme

- **16 mars 1986** début de la cohabitation
- **8 mai 1988** réélection de François Mitterrand

À retenir

- Sous Giscard d'Estaing (1974-1981), la société se libéralise (majorité à 18 ans, divorce, loi Veil). Mais le chômage passe de 3,6 % à 6,6 % de la population active.
- L'alternance de 1981 amène la gauche au pouvoir : réformes sociales, nationalisations, abolition de la peine de mort, politique culturelle de Jack Lang.
- La loi Defferre du 2 mars 1982 décentralise : le préfet perd sa tutelle, les régions deviennent des collectivités territoriales.
- En 1983, la rigueur remplace la relance. Le chômage atteint 9 % de la population active en 1985 et l'extrême droite progresse, tandis que l'antiracisme se mobilise (marche de 1983, SOS Racisme).
- La cohabitation de 1986-1988 et la réélection de Mitterrand en 1988 montrent la souplesse des institutions de la Vème République.